

# Déclaration relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et sanctions

BMO est déterminé à respecter les plus hautes normes de conformité en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, de lutte au financement des activités terroristes et de sanctions (LBA). Nous savons qu'une telle détermination est essentielle pour assurer la protection de notre organisation, de nos clients et des collectivités. Nous croyons qu'un programme LBA robuste et efficace inspire confiance à nos clients et à nos parties prenantes et nous procure une solide assise nous permettant d'offrir une expérience client porteuse de sens.

Nous nous efforçons d'assurer une gouvernance efficace en matière de LBA par l'entremise de notre programme LBA, lequel est conçu pour être dynamique, adaptable et capable de gérer les risques associés à la LBA à mesure qu'ils évoluent. Le chef de la lutte contre le blanchiment d'argent de BMO est responsable de l'ensemble des activités de gouvernance, de surveillance et d'évaluation de notre programme LBA. L'exécution du programme est effectuée par les employés de notre équipe LBA, une équipe internationale de spécialistes qui ont recours à des analyses, à une technologie novatrice et à un savoir-faire professionnel afin de prévenir, de détecter et de signaler toute activité suspecte. L'équipe LBA offre également du soutien aux employés de première ligne, qui sont les yeux et les oreilles de BMO pour la détection des activités inhabituelles. Le chef de la lutte contre le blanchiment d'argent prépare régulièrement des rapports destinés à la haute direction et à notre Conseil d'administration sur l'efficacité de notre programme LBA.

Notre programme LBA définit les lignes directrices et les normes minimales que doit respecter chaque secteur d'activité de BMO partout où nous exerçons nos activités. Nous agissons ainsi pour veiller à ce que toutes les mesures raisonnables soient prises pour prévenir l'utilisation de nos produits à des fins de blanchiment d'argent, de financement terroriste ou d'activités interdites. Le programme LBA comprend les éléments suivants :

- Surveillance assurée par le Conseil d'administration et la haute direction

- Évaluation des risques liés au blanchiment d'argent et au financement d'activités terroristes
- Politiques et procédures documentées
- Diligence raisonnable à l'égard de la clientèle
- Diligence accrue à l'égard de la clientèle à haut risque
- Détermination et approbation par la haute direction des relations d'affaires avec les personnes politiquement vulnérables, s'il y a lieu
- Déclarations réglementaires et obligatoires
- Formation des employés
- Autosurveillance et examen indépendant des mesures de contrôle
- Tenue et conservation des dossiers
- Évaluation indépendante de l'efficacité du programme LBA

Émission : octobre 2011

Mise à jour : avril 2023